



# GROUPE DE TRAVAIL REUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

Numéro 33 du 21 juin 2016

## GT Classement des postes comptables 2017 des 12 et 26 mai 2016

### GT du 12 mai 2016 :

Le 12 mai 2016 a débuté le GT traitant des pondérations retenues au sein de chaque famille de poste comptable (SIP, SIE, SIP-SIE, TS, TM, PRS, SPF) dans le cadre du classement 2017 et se rapportant :

- aux indicateurs des blocs métiers ;
- aux coefficients de complexité ;
- à l'indicateur managérial.

La Direction Générale pose d'emblée le calendrier à venir. Il s'agit, le 12 mai, de traiter l'ensemble des pondérations liées aux 7 familles de postes comptables, puis de balayer les structures atypiques (postes outre-mer et relevant de la DRESG) lors du GT du 26 mai après-midi. Une possibilité est laissée aussi le 26 mai de revenir sur les pondérations, fort des éventuelles remarques et/ou propositions des organisations syndicales à l'issue du 1<sup>er</sup> GT.

Toujours en introduction, la Direction Générale nous indique sa décision sur la réallocation des 21 indices des ex-CH discutée lors du GT du 3 mars 2016 (voir notre compte-rendu sur le site **F.O.-DGFIP**). Elle a donc retenu l'hypothèse consistant à redescendre 11 indices des ex-CH au profit de la sphère administrative, les 10 restant allant aux postes comptables. Ces 11 indices sont « dérivés » vers les HEA administratifs dans le but de les ouvrir aux IP et IDIV HC... mais pas dans l'immédiat car des obstacles réglementaires subsistent.

L'administration admet qu'il conviendra à l'avenir de mieux utiliser les HEA administratifs existants et s'engage à nous soumettre une proposition d'amélioration du dispositif.

**F.O.-DGFIP** n'est pas opposé aux indices HEA pour les administratifs mais par la création de nouveaux droits. En effet, ce n'est pas en déshabillant les comptables que la Direction Générale fera le bonheur des cadres administratifs.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP**, composée d'un secrétaire général adjoint et de 4 comptables (SIE, SIP, TM, TS), a été la seule à rappeler l'action des collègues en lutte dans plusieurs départements, dont les Pyrénées Orientales. Elle a également tenu à faire remarquer à la Direction Générale que les anomalies dans les bases extraites du classement 2012 (voir le compte-rendu **F.O.-DGFIP** du GT du 20 avril 2011) s'étaient répétées pour ce classement. **F.O.-DGFIP** a demandé à avoir connaissance des résultats de l'audit commandé par M. Parent, suite aux problèmes de mobilisation des indicateurs SIE et SIP-SIE. Comme lors des travaux du classement 2012 où cela nous avait été fourni, la seule délégation **F.O.-DGFIP** a exigé, pour la famille des TS, un document permettant de visualiser pour chaque hypothèse la ventilation par sous-famille (Amendes, HLM, hôpitaux, Municipales, départements, régions) des variations liées aux

pondérations. Enfin, nous avons demandé que la Direction Générale fasse « tourner » en test les critères de pondération à la base définitive sur un échantillon représentatif de postes, afin d'avoir une vue assez fidèle des conséquences du classement.

En réponse, la Direction Générale assure qu'elle prendra en compte pour le 26 mai notre demande de documents complémentaires pour la famille des TS. En revanche, pas de réponse sur la date de transmission aux Organisations Syndicales et au réseau des résultats de l'audit interne lancé.

La Direction Générale précise encore qu'elle prend pour ce classement toutes les restructurations connues et dont la date d'effet est le 1er janvier 2017.

La situation sera figée à l'issue du Comité technique de réseau (CTR) du 7 juillet 2016. Ce qui arrivera postérieurement sera intégré par le biais des reclassements intermédiaires.

Sur l'impact des réformes territoriales, la Direction Générale ne peut prendre en compte dans le classement les effets des fusions de communes puisque pouvant être décidées jusqu'au 31/12 de chaque année.

Pour l'enregistrement, la réforme actuelle est importante quantitativement et il n'était pas envisageable de ne pas l'intégrer par anticipation, dicit la Direction Générale.

Passées ces réponses aux liminaires, La Direction Générale présente les trois hypothèses de pondération pour les 7 familles de postes. Chacune des trois hypothèses présente une situation comparée des postes comptables à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur la base de la prise en compte des données actualisées des indicateurs du reclassement général des postes comptables de 2017.

Afin d'effectuer une comparaison à iso périmètre des effets de l'actualisation des données des indicateurs de reclassement, la redistribution des indices libérés par les départs en retraite des ex-conservateurs des hypothèques et l'extension des postes classés C+ présentée à l'occasion du GT du 30 mars 2016 ne sont pas intégrées à ces simulations. De même, le rééquilibrage des indices par famille présentée à l'occasion des GT des 3 et 30 mars 2016 n'est pas non plus pris en compte au sein de ces simulations.

Enfin, dans chacune des hypothèses proposées, seuls les postes comptables existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont appréciés dans leur périmètre de compétences arrêté à cette même date. Les réorganisations postérieures à cette date seront bien prises en compte dans le reclassement général des postes comptables à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais dans une étape ultérieure.

Rappel : Les indicateurs métiers spécifiques à chaque famille de postes donnent un premier total de points aux postes et les critères de complexité permettent de pondérer à la hausse (de 0 % à 20 % selon les familles) ce sous-total pour tenir compte de spécificités. À cela s'ajoute le critère managérial.

Les hypothèses :

**HYPOTHÈSE 1** = hypothèse basée sur la reprise des pondérations retenues à l'occasion du reclassement général de 2012 (aménagée pour intégrer la suppression ou l'ajout de certains indicateurs).

**HYPOTHÈSE 2** = Si, sur la base de la simulation 1, les variations en plus et en moins sont supérieures à un seuil de 5 %, l'hypothèse 2 fait varier le poids des critères de pondération afin de tenter de réduire le taux de changement de catégorie des postes comptables, pour chacune des familles.

Lorsque les résultats obtenus à l'occasion de l'hypothèse 1 sont inférieurs à ce seuil pour une famille, l'hypothèse 2 est identique à l'hypothèse 1 de cette famille. En fonction des modifications des pondérations opérées, les résultats obtenus peuvent entraîner une diminution du taux de changement, une situation stable ou une légère augmentation.

**HYPOTHÈSE 3** = Pour chaque famille de postes comptables, l'hypothèse 3 accentue le poids des indicateurs ou des métiers dont l'impact sur la responsabilité des comptables est particulièrement important. Sont également intégrées dans la variation du poids des pondérations, les réformes impactant certaines familles de postes comptables, par exemple le transfert de la mission enregistrement des SIE vers les SPF.

La délégation **F.O.-DGFIP**, à l'examen des documents présentés, a exigé et obtenu la remise d'un tableau d'indication des bougés sur les C1 en hypothèse 3 pour chaque famille de postes.

### Famille des SIP :

**F.O.-DGFIP** a opté pour l'hypothèse 3 qui augmente le poids du recouvrement par rapport à l'assiette (55 % contre 45 %) alors que le classement 2012 les mettait à égalité 50/50. **F.O.-DGFIP** veut ainsi insister sur les enjeux de responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

### Famille des SIE :

Pour **F.O.-DGFIP**, l'hypothèse 3 serait à privilégier car reflétant le plus l'évolution du métier (indicateurs ENR 1 à 3 passés de 8 % en 2012 à 4 % en 2017). Toutefois, des sous-pondérations (AP13) ou surpondérations (AP02 ou AP11) de certains indicateurs métier nécessiteront une nouvelle proposition au GT du 26 mai.

### Famille des SIP-SIE :

Dans la logique des deux familles précédentes, **F.O.-DGFIP** a demandé là aussi une nouvelle proposition au GT du 26 mai.

### Famille des SPF :

La Direction Générale propose 50 % pour chaque bloc métier ENR et SPF. Pour **F.O.-DGFIP**, cela demande réflexion eu égard aux SPF qui ne prendront pas d'enregistrement. Nos souhaits de sous-pondérations (SPF1) ou surpondérations (SPF3) nécessiteront une nouvelle proposition au GT du 26 mai.

### Famille des TS :

**F.O.-DGFIP** a tenu à se faire préciser par la Direction Générale les conséquences de la surpondération des indicateurs TS 18, TS 19 et CX9 (paieries régionales). La Direction Générale dit avoir voulu donner un signal aux comptables qui gèrent ces paieries régionales en matérialisant ainsi la montée en puissance des régions.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est important que cette reconnaissance légitime du nouveau périmètre des paieries régionales s'accompagne également d'une prise en compte des difficultés des autres sous-familles et notamment des trésoreries communales. C'est pourquoi l'indicateur TS01 (Communes-population gérée), pour **F.O.-DGFIP**, doit être maintenu à 10 % (hypothèse 2) comme lors du classement 2012 et non pas à 6 % comme dans l'hypothèse 3.

La Direction Générale se veut rassurante sur la surpondération en hypothèse 3 des paieries régionales qui sera sans effet discriminant sur les

autres sous-familles des TS.

Entre l'hypothèse 3 plus favorable aux paieries régionales mais pénalisant les trésoreries communales et l'hypothèse 2 qui provoque l'inverse, **F.O.-DGFIP** a demandé pour le 26 mai une hypothèse 4 permettant de concilier les intérêts de chacun. La Direction Générale fera donc une nouvelle proposition.

### Famille des TM :

Comme pour la famille des TS, **F.O.-DGFIP** souhaite une surpondération de l'indicateur TS 01 à 10 % (hypothèse 2). La délégation **F.O.-DGFIP** a aussi souhaité un rééquilibrage entre bloc d'indicateurs métier TS et RPA à 70/30 comme indiqué en hypothèse 3 et non pas les 66/33 de l'hypothèse 2. La Direction Générale fera donc une nouvelle proposition.

### Famille des PRS :

L'indicateur PRS6 (nombre de procédures collectives ouvertes dans l'année) semble sous-pondéré à 15 % alors que cette activité est primordiale dans ces structures.

Une nouvelle proposition sera faite le 26 mai.

En conclusion de ce GT, qu'en retenir ?

- Une difficulté d'appréhender les conséquences de ces travaux sur le futur classement, faute de documents suffisamment précis ;
- Une vision caricaturale de certaines Organisations Syndicales voulant un grand big bang des indices ;
- Une Direction Générale confirmant qu'à quelques unités près les postes qui bougent entre les différentes hypothèses sont les mêmes quelle que soit la famille ;
- Au final, ce seraient environ 500 postes comptables qui bougeraient : 250 à la hausse et 250 à la baisse.

**F.O.-DGFIP** déplore au final sur le repyramidage des indices (voir compte-rendu **F.O.-DGFIP** des GT des 3 et 30 mars 2016) que la Direction Générale n'ait pas pris en compte nos remarques sur la réduction de 11 postes HEA de la famille des TS en contrepartie desquels elle octroie « royalement » 10 postes ex-1015 en plus de 6 ex-1040 !

**F.O.-DGFIP** dénonce donc ce troc déséquilibré HEA contre 1015 et 1040 au détriment des trésoreries spécialisées.

## GT du 26 mai 2016 :

Ce GT est le dernier du cycle de discussion sur le classement 2017. Il est articulé autour de trois axes :

- **Le classement des postes atypiques** (postes comptables de la DRESG, trésoreries outre-mer) ;
- **La fiche pyramidage des TS par sous-familles** ;
- **Les nouvelles hypothèses de pondération** numérotées 4 et 4 bis pour les SPF (à la suite du GT du 13 mai) pour les familles SIE, SIP-SIE, SPF, TS, TM et PRS.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP** a vivement réagi à la lettre de cadrage de Matignon pour la Loi de Finances 2017 enjoignant les ministères à réduire leurs effectifs de 2%. Ce seront encore 2 800 emplois supprimés dans les ministères économiques et financiers, dont un peu plus de 2 000 à la DGFIP. Et qui plus est, ceci se fera en stabilisant la masse financière qui ne devra pas augmenter ! Quid des plans de qualifications ? On vous laisse deviner !

**F.O.-DGFIP** a aussi rappelé qu'il avait été le premier syndicat, dès le 13 mai, à réagir, à la suite de l'action de boycott du SAGERFIP, à la lettre comminatoire qu'avait adressé le Directeur Général aux comptables concernés.

Sur la nouvelle fiche de la famille des TS, la délégation **F.O.-DGFIP** a fait remarquer qu'il n'y avait toujours pas le niveau de détail des hypothèses par sous-famille et par catégorie de postes comme lors du classement 2012.

Sur ce sujet comme sur bien d'autres de ces travaux du classement 2017, la direction rechigne à nous fournir les précisions demandées, espérant sans doute que nous allons la croire sur parole.

**F.O.-DGFIP** a souhaité avoir confirmation que les mêmes postes étaient impactés dans les hypothèses 4 présentées ce jour, par rapport aux 3 autres hypothèses du 13 mai dernier.

Pour conclure ces propos liminaires, **F.O.-DGFIP** constate que ce sont encore les trésoreries mixtes et spécialisées qui enregistrent le plus de bougés entre catégories (178 à la hausse et 178

à la baisse) puisqu'elles sont les plus nombreuses. Elles seront aussi celles impactées de plein fouet par les réallocations d'indices du repyramidage et par les effets de la réforme territoriale.

En réponse, la Direction Générale a confirmé qu'entre les différentes hypothèses les postes impactés seraient les mêmes, à l'exception limitée des postes qui sont en frontière d'une catégorie.

À la question, posée par notre délégation, du tableau de ventilation des bougés de la famille TS par sous-familles et par catégories pour le classement 2017, la Direction Générale nous répond ne pas avoir le temps de l'élaborer pour le CTR du 7 juillet.

### Le classement des postes atypiques (dit classement « par assimilation »)

S'étonnant que les trésoreries auprès des Ambassades (TAF) n'y figurent pas, **F.O.-DGFIP** s'est vu répondre que la Direction Générale ne toucherait pas au classement de ces postes.

Les postes relevant de la DRESG et postes d'outre-mer sont des postes spécifiques, mais classés par assimilation dans les familles :

- TS pour les postes comptables des collectivités d'outre-mer (COM) ;
- SIE pour la recette des non-résidents et le service des impôts des entreprises étrangères ;
- SIP pour le SIP des non-résidents.

Pour le classement 2017, il est proposé de :

- comparer entre elles les 13 trésoreries des COM et de les intégrer au sein de la famille des TS ;
- maintenir le SIP des non-résidents en C+ ;
- de passer le SIE des entreprises étrangères à 1040 (1015 aujourd'hui) ;
- de passer la recette des non-résidents à 1040 (1015 aujourd'hui).

## La fiche pyramidage des TS par sous-familles :

La proposition de la Direction Générale qui a été retenue, contre l'avis de **F.O.-DGFIP** (voir notre compte-rendu du GT du 3 mars 2016) est la suivante :

	Paieries dép	Paieries rég	Hôpital	OPHLM	Amendes	Amendes et municipal	Secteur local	TOTAL
HEC	0	0	1	1	1	1	5	9
HEB	7	1	5	2	1	3	23	42
HEA	11	2	24	4	4	13	55	113
1040	2	1	2	0	1	1	14	21
1015	1	0	2	0	0	1	6	10
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>103</b>	<b>195</b>

**F.O.-DGFIP** a fait remarquer qu'il n'y a que pour cette famille que la baisse est aussi radicale (les HEA) et l'abondement aussi faible. L'égalité clamée par la Direction Générale d'un poste HEA = 1 poste 1015 ressemble plus à un triste jeu de bonneteau qu'à autre chose !

### Les nouvelles hypothèses de pondération :

À noter que depuis le GT du 12 mai, la Direction Générale a multiplié par 2 le nombre de points du critère managérial pour toutes les familles de postes : 15 millions contre 7,5 millions.

#### Famille des SIP :

Inchangé depuis le GT du 12 mai où **F.O.-DGFIP** avait opté pour l'hypothèse 3 (voir supra).

#### Famille des SIE :

L'hypothèse 4 proposée répond aux remarques faites par **F.O.-DGFIP** lors du GT du 12 mai. Les points d'achoppement liés aux indicateurs AP13, AP02 et AP11 ont été levés. Ainsi l'AP13 (Nbre d'articles CFE/IFER) est passé de 12 % à 20 %, l'AP 02 (nbre de télédéclarations TVA) de 13 % à 8 % et l'AP11 (nbre de défaillants de déclarations de résultat) de 4 % à 3 %.

#### Famille des SIP-SIE :

Dans la logique des deux familles précédentes, et suite aux remarques de **F.O.-DGFIP**, la Direction Générale a retenu les mêmes changements. Donc choix de l'hypothèse 3 pour la partie SIP et de l'hypothèse 4 pour la partie SIE.

#### Famille des SPF :

Nous avons eu confirmation que l'enregistrement sera bien compté pour les SPF-E et qu'en parallèle les SIE qui le perdraient ne seraient pas « pénalisés ». Seul bémol là encore, nous sommes toujours sur le registre du « Faites nous

confiance », la Direction Générale n'étant pas en mesure de nous donner une simulation avant les documents du CTR du 7 juillet 2016.

Dans la droite ligne de ce que **F.O.-DGFIP** proposait, la Direction Générale a présenté une hypothèse 4 bis pondérant le métier publicité foncière à 70 % et le métier enregistrement à 30 %. Les propositions de **F.O.-DGFIP** sont prises en compte : l'indicateur SPF1 (nbre de DR) passe de 33 % à 20 % et le SPF3 (Montants droits acquittés) de 33 % à 50 %.

Une fiche complémentaire SPF a été transmise aux organisations syndicales le 25 mai au soir (pour un GT le lendemain !) et faisant état de la création de 5 postes C+ à partir du 1er janvier 2017 pour prendre en compte la création des nouvelles entités dénommées Services Départementaux de l'Enregistrement (SDE).

**F.O.-DGFIP** a réagi à cette qualification en C+ de ces nouveaux postes exclusivement réservés aux AFIP : il ne faudrait pas, pour **F.O.-DGFIP**, qu'à l'avenir toute nouvelle structure de telle ou telle famille soit exclusivement classifiée C+ !

En réponse, la Direction Générale précise qu'il y aurait en tout 11 SDE créés classés C+, ce qui porterait le nombre total, toutes familles confondues, au-delà du chiffre butoir initialement annoncé de 31 C+ (au final 42 C+). Cette création des C+ dans la famille SPF a été présentée comme une aubaine par la Direction Générale. Ces postes permettraient en effet de garder les indices dans la famille SPF et donc dans le réseau puisque les C+ n'en consomment pas.

Ces postes C+ dédiés exclusivement aux AFIP sont un argument de plus, pour **F.O.-DGFIP**, de revendiquer des HEA administratifs pour les IP et IDiv.

Pour la Direction Générale, l'incidence de la montée en charge future des SPF-E et SDE rend inévitable une redistribution des cartes et par conséquent des « bougés » importants de l'ordre de 15 à 16 % du total de la famille, à comparer avec les 6 à 7 % des autres familles.

#### Famille des TS :

Les arguments développés par la seule délégation **F.O.-DGFIP** lors du GT du 12 mai (cf. supra) ont été entendus puisque la nouvelle hypothèse 4 garde inchangé l'indicateur TS01 de l'hypothèse 2 (10 %) tout en confirmant les indicateurs « paierie régionale » TS18 et TS19 à 1 % de l'hypothèse 3.

**F.O.-DGFIP** est donc favorable à cette hypothèse 4.

#### Famille des TM :

Les observations de **F.O.-DGFIP** ont été entendues puisque la Direction Générale a validé dans une nouvelle hypothèse 4 la pondération à 10 % de l'indicateur TS01 et la répartition des blocs indicateurs TS et RPA à 70 % et 30 %.

#### Famille des PRS :

L'hypothèse 4 double le poids de l'indicateur PRS6 (nbre de procédures collectives ouvertes dans la direction dans l'année) en le passant de 15 % à 30 %.

L'hypothèse 4 est validée.

Planning prévisionnel de fin des travaux :

- CTR le 7 juillet 2016
- Documents transmis 8 jours avant.

RETROUVEZ  SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques  
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr>  
C.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL